

SÉANCE DU 12 JUILLET 2018

Date de convocation : 06/07/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Sophia RIOT, Patrick LERETEUX, Jérôme BOURNONVILLE, Isabelle PARIS, Daniel AUGUIN, Gisèle LE MOIGNE, Anne PINEAU, Françoise RUFFAULT, Lionel VAN AERTRYCK, Margaux PENARD, Romain LEMARCHAND, Tristan LE HEGARAT,

Absents : Alexis DUFLOT ayant donné procuration de vote à Jérôme BOURNONVILLE.
Fabienne NOURRY ayant donné procuration de vote à Sophia RIOT.

Secrétaire : Jérôme BOURNONVILLE

Monsieur VAN AERTRYCK précise qu'il va procéder à l'enregistrement audio du conseil municipal.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2018 est approuvé à la majorité par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (Lionel VAN AERTRYCK, Gisèle LE MOIGNE, Romain LEMARCHAND).

Monsieur Jérôme BOURNONVILLE demande aux élus ayant voté contre s'ils ont des observations.

Monsieur VAN AERTRYCK répond qu'il ne sert à rien de faire des observations sur le compte-rendu du conseil municipal.

2018-57 BUDGET COMMUNE – EMPRUNT DE 400 000 €

Mme RIOT, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que pour financer les investissements, il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 400 000 €.

Mme RIOT invite l'assemblée délibérante à examiner les propositions d'emprunt des établissements bancaires.

Cinq établissements bancaires ont été consultés, quatre ont fait une proposition d'emprunt.

Monsieur Jérôme BOURNONVILLE précise qu'il s'agit du bilan dont hérite la nouvelle municipalité, rendu en partie nécessaire par la rénovation de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Accepte** l'offre faite par le Crédit Mutuel de Bretagne groupe Arkéa et décide en conséquence de contracter un prêt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'emprunt	400 000 €
Durée	15 ans
Périodicité	Trimestrielle
Taux d'intérêts fixe	1.30 %
Frais de dossier	600 €

➤ **Autorise** Monsieur le Maire, à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

2018-58 REGLEMENT DE LA CANTINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement de la cantine
- **Décide** de mener un travail de réflexion avec les parents d'élèves et les agents à la prochaine rentrée des classes sur les points suivants :
 - le service cantine lorsque l'enfant n'est présent qu'une demi-journée.
 - le mode de gestion des inscriptions à la cantine, la diffusion d'un formulaire aux familles, le délai de prévenance.

2018-59 REGLEMENT DE LA GARDERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement de la garderie

2018-60 REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement de l'ALSH avec la modification suivante : « L'ALSH est ouvert à partir d'une fréquentation de douze enfants par jour en moyenne sur la semaine »

2018-61 REGLEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement des Temps d'Activités Périscolaires

2018-62 VENTE MOBILIER ADAPTE

En 2016, la commune a acheté du mobilier scolaire adapté auprès de la société Hephaïstos (Table, chaise avec accoudoirs, caisson de rangement) pour un montant de 470.42 HT.

Ce mobilier n'étant plus utilisé au sein de l'école de St Médard-sur-Ille, il est proposé au conseil municipal de le vendre et de décider du montant de cette vente.

La commission s'est prononcée en faveur d'une cession du mobilier avec application d'un taux de vétusté de 2/5^{ème} (calcul basé sur un amortissement du matériel sur 5 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer un taux de vétusté de 2/5^{ème} et vendre le mobilier pour un montant de 282.43 € correspondant au 3/5^{ème} du prix d'achat HT.

2018-63 AIRE NATURELLE DE CAMPING – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

La commune gère par convention avec la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné l'aire naturelle de camping « Les Bords de l'Ille » (gestion des recettes, petits travaux et achats pour entretien des bâtiments). La convention de prestation pour l'année 2018 précise le remboursement des prestations assurées par la commune de St Médard-sur-Ille pour l'entretien de l'aire naturelle.

Le montant du remboursement est calculé chaque année en fonction du temps consacré par les agents communaux aux tâches identifiées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix POUR, 1 voix CONTRE (F. NOURRY) et 1 abstention (J. BOURNONVILLE)),

- **Autorise** M. le maire à signer la convention Aire naturelle avec la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

2018-64 PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MONTREUIL SUR ILLE

La municipalité de Montreuil sur Ille a sollicité la commune de Saint-Médard sur Ille pour participer aux dépenses d'entretien des terrains de football. Les terrains sont utilisés par le club "Union Sportive Montreuil Feins St Médard" depuis plusieurs années. Toutes les charges sont assumées par la commune de Montreuil sur Ille. Le coût d'entretien des terrains s'élève à 12 205.71 € pour l'année 2017. Le club compte 102 licenciés (82 Montreuil sur Ille + 20 autres communes).

La municipalité de Montreuil sur Ille demande donc aux communes de Feins et St Médard de participer aux frais au prorata de leurs licenciés, sur la base de l'année civile précédente.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Saint-Médard sur Ille participe à l'entretien du terrain de football de Montreuil sur Ille à hauteur de 717.98 € (soit 119.66 € x 6 licenciés en 2017) pour l'année 2018.

Pour information le montant 2017 de participation à l'entretien du terrain de football de Montreuil sur Ille était de 973.61 € (soit 108.18 € x 9 licenciés en 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de participer à l'entretien du terrain de football de Montreuil sur Ille à hauteur de 717.98 € (soit 119.66 € x 6 licenciés en 2017) pour l'année 2018.

2018-65 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a informé le 19 juin dernier les communes que la révision du règlement de service et la refonte du financement du service du SPANC seront engagées cette année. Compte tenu des enjeux forts relatifs à l'équilibre financier du service, l'objectif fixé est une approbation et une mise en application de ces nouvelles lignes au 1er janvier 2019.

Afin de réaliser une concertation efficiente, il a été convenu lors du dernier bureau du 15/06/2018 de constituer un groupe de travail qui sera chargé de réfléchir à ces problématiques du SPANC dès la rentrée de septembre. Il aboutira à la validation, par le conseil communautaire de novembre ou décembre, du nouveau règlement de service et des tarifs applicables au 1er janvier 2019.

Le groupe de travail sera notamment amené à se prononcer sur :

- *Le niveau de service-conseil attendu,*
- *L'exhaustivité des lignes prévues au BPU et leurs montants,*
- *Les modalités de recouvrement des contrôles périodiques,*
- *Les délais du service : prise de RDV, remise des rapports, facturation,*
- *La procédure en cas d'obstacle à la mission de contrôle,*
- *La procédure en cas de non respect des obligations de travaux,*
- *La périodicité des contrôles,*
- *Le lissage de l'activité en régie ou le recours à des prestataires pour écrêter les pics d'activité de certaines années,*
- *La dématérialisation : signature et notification des rapports,*

• *Les habitudes de travail avec les communes : retrait de formulaires, dépôt de dossiers, information des contrôles réalisés, autorisation de rejet...*

Toutes les communes ne sont pas obligées de désigner un élu, toutefois il conviendrait d'arriver à un groupe de travail permanent de 10 élus, disponibles pour 4 demi-journées de travail.

M. le Maire propose de désigner au sein du conseil municipal, un élu disponible et intéressé par ce sujet.

Françoise RUFFAULT est la seule élue à manifester son intérêt au cours de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Nommer** Françoise RUFFAULT, membre du groupe de travail chargé de la réflexion sur les problématiques du SPANC.

INFORMATION DES ACTES SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

En guise de préambule, Monsieur le maire précise que la porte de la salle des sports a été remplacée ce jour.

❖ **Cantine – Dégraissage et rinçage tuyaux de la hotte**

Entreprise : CLEAN' AIR

Montant : 426.00 € TTC

❖ **Ecole – Nettoyage tuyaux, plafonds, vitres**

Entreprise : AIR NET

Montant : 1140 € TTC

❖ **Travaux cimetière – 1 case columbarium**

Entreprise : SOFUNAIR

Montant : 700.00 € TTC

Monsieur VAN AERTRYCK lit un discours dont la teneur est annexée au présent compte-rendu.

INFORMATIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal : mardi 18 septembre 2018 à 20h45

Fin à 20h40

N. BOURNONVILLE		S. RIOT	
P. LERETUEUX		I. PARIS	
J. BOURNONVILLE		D. AUGUIN	
G. LE MOIGNE		A. PINEAU	
F. RUFFAULT		F. NOURRY	Absente ayant donné pouvoir à S. Riot
L. VAN AERTRYCK		R. LEMARCHAND	
T. LE HÉGARAT		A. DUFLOT	Absent ayant donné pouvoir à J. Bournonville
M. PÉNARD			